

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2018 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Secrétaire de séance : Monsieur TRAVERS Thierry

Nombre de conseillers en exercice : 76 Présents : 47 Votants (dont 5 pouvoirs) : 52	L'an deux mille dix huit, le vingt deux octobre le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 15/10/2018
---	---

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Monique SOCKATH - ARGENTRE DU PLESSIS, Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Jean-Yves TALIGOT - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENO - DOMAGNE, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Pierre BILLOT - ERBREE, Yves HISOPE - GENNES SUR SEICHE, Joël MARQUET - LA CHAPELLE ERBREE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Xavier JEGU - LA SELLE GUERCHaise, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Joseph MARECHAL - LE PERTRE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Christian STEPHAN - MONDEVERT, Sébastien FORTIN - MONTAUTOUR, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Pierre MELOT - MOULINS, Christine HAIGRON - POCE LES BOIS, Georges GROUSSARD - PRINCE, Gérard CHOPIN - RANNEE, Janine GODELOUP - ST AUBIN DES LANDES, Jean PITOIS - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Pierre MEHAIGNERIE - VITRE, Jean-Yves BESNARD - VITRE, Anne CHARLOT - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE, Jeanine LEBouc - VITRE, Paul LAPAUSE - VITRE, Jean-Pierre LEBRY - VITRE, Danielle MATHIEU - VITRE, Anthony MOREL - VITRE

Ont donné pouvoir :

Gilbert GERARD donne pouvoir à Gérard CHOPIN, Marc FAUVEL donne pouvoir à Denis CHEVROLLIER, Dominique KERJOUAN donne pouvoir à Bernard RENO, Marie-Annick BOUQUAY donne pouvoir à Anthony MOREL, Michèle PRACHT donne pouvoir à Marie-Cécile DUCHESNE

Etaient absents :

Serge LAMY, Christophe DODARD, Christian POTTIER, Bernard GUAIS, Teddy REGNIER, Bertrand DAVID, Aude de LA VERGNE, Hubert DESBLES, Anne STEYER, Annie RESTIF, Delphine DALLOT, Christian OLIVIER, Marie-Christine MORICE, Laurent FESSELIER, Aymeric MASSIET du BIEST, Martine LEGRAS, Yves COLAS, Joseph JOUAULT, Yannick FOUET, Lisiane HUET, Christine CLOAREC, Bruno MAISONNEUVE, Xavier PASQUER, Hervé UTARD

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSEMBLEE

DC_2018_175 : Désignation du secrétaire de séance (5.2)

Conformément à l'article 9 de notre Règlement intérieur, il appartient au Conseil communautaire de désigner au début de chaque séance son secrétaire.

Il vous est proposé de désigner Monsieur Thierry TRAVERS, secrétaire de la présente séance.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

DC_2018_176 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 21 septembre 2018 (5.2)

Monsieur le Président de Vitré Communauté soumet à l'approbation de l'assemblée, le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2018, visé par le secrétaire de séance, M. Teddy REGNIER et adressé à chaque conseiller communautaire.

Il vous est proposé d'approuver ledit procès-verbal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - INSERTION

DC_2018_177 : Désaffectation et déclassement des parcelles AX 109, AX 214 et AX 215 (La Guerche de Bretagne) (3.5)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2141-1 et L.3111-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu l'attestation du SMICTOM Sud-Est 35 en date du 15 octobre 2018 précisant la désaffectation de l'usage des parcelles AX 109 , AX 215, et 214 (situées à La Guerche de Bretagne) précédemment utilisées pour l'exploitation d'une déchetterie ;

Vu l'attestation de l'étude notariale de Maître Ody en date du 17 octobre 2017, précisant la nullité des actes de vente conclus successivement le 22 février puis le 28 août 2018, qui prévoyaient la vente de ces parcelles par Vitré Communauté au bénéfice de Traiteur de Paris, en raison de la domanialité publique de ces dernières ;

Considérant que les parcelles AX 109 , AX 215, et 214 (La Guerche de Bretagne) demeurent propriété de Vitré Communauté ;

Considérant que lesdites parcelles étaient mises à disposition du SMICTOM Sud-Est 35 pour l'exploitation d'une déchetterie ;

Considérant que, comme depuis le 1er septembre 2018, le SMICTOM a cessé l'exploitation de sa déchetterie et qu'il a remis en état son terrain, les parcelles AX 109 , AX 215, et 214 (La Guerche de Bretagne) ne sont donc plus utilisées pour le service public d'élimination des déchets, ni aucun autre service, et qu'elles ne sont pas ouvertes au public ;

